

## Procès-verbal des délibérations Séance du 26 Avril 2024

L'an 2024 et le 26 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Richelieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire.

**Présents** : M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire, Mmes : Véronique BACLE, Audrey BARON, Charlotte de BECDELIEVRE, Peggy CASTERMAN, Edwige FASILLEAU, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Lydia LECLERC, Odile SARDET, MM : Michel AUBERT, Bertrand BITAUD, Alcyme DELANNOY, Bernard GABORIT, Jean-François MALECOT, Patrick PENOT, Guy RAIMBAULT.

**Excusés** : Brice COMTET, Eliane FROMENTIN, Farid GIOVANNINI.

- M. COMTET a donné pouvoir à M. Guy RAIMBAULT,
- Mme FROMENTIN a donné pouvoir à Mme Odile SARDET,
- M. Farid GIOVANNINI a donné pouvoir à M. Bernard GABORIT.

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

**Date de la convocation** : 19/04/2024

**Date d'affichage** : 19/03/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Chinon le : 30/04/2024 et publication du : 30/04/2024

**A été nommée secrétaire** : Audrey BARON.

**Objet(s) des délibérations**

- Adoption du PV du 22/03/2024 - 2024-04-01
- Présentation de l'étude sur la refonte de la signalétique – 2024-04-02
- Présentation du projet d'aménagement du site de l'ancien EHPAD – 2024-04-03
- Convention de mise à disposition du stade à l'association du Richelais Foot – 2024-04-04
- Bilan de la concertation publique sur le classement du site de l'ancienne décharge en ZAER – 2024-04-05
- Contrôle des raccordements au réseau public de collecte d'assainissement – 2024-04-06
- Etude sur le rassemblement des 2 espaces muséaux – 2024-04-07
- Mise à jour des commissions communales
- Désignation des représentants dans les commissions de la CCTVV
- Modifications statutaires du SATESE 37 – 2024-04-08
- Ouverture d'une ligne de trésorerie – 2024-04-09
- Subventions 2024 aux associations locales – 2024-04-10 A à D
- Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire – 2024-04-11
- Validation du tableau de classement de la voirie communale – 2024-04-12
- Modification du tableau des effectifs – 2024-04-13
- Validation de la programmation culturelle 2024 – 2024-04-14
- Accueil d'un stagiaire en MASTER spécialisation Edition MultiMedia pour un stage de fin d'étude afin de réaliser une bande dessinée sur l'histoire du Cardinal de Richelieu – 2024-04-15
- Convention d'utilisation des locaux scolaires du collège en dehors des heures de classe – 2024-04-16

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire avise les membres du conseil municipal du retrait de trois sujets inscrit à l'ordre du jour et le report à une prochaine séance en raison des échanges en cours pour finaliser les documents à soumettre à la validation :

5- Convention de mise à disposition temporaire d'un espace du Parc de Richelieu pour l'aménagement d'une aire de jeux : Le projet de convention est encore en cours de discussion avec la Chancellerie des Universités de Paris.

7- Convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique du site de l'ancienne décharge en vue de l'implantation d'une centrale de production électrique photovoltaïque au sol et

8- Bail emphytéotique sous conditions suspensives pour la mise à disposition des parcelles de l'ancienne décharge en vue de l'implantation d'une centrale de production électrique photovoltaïque au sol : ces 2 documents ne sont pas encore finalisés.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/03/2024**

**Réf. 2024-04-01**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2024 et demande s'il y a des remarques à y apporter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, en l'absence d'observations, adopte le procès-verbal de ladite séance.

## **PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LA REFONTE DE LA SIGNALÉTIQUE**

**Réf. 2024-04-02**

Monsieur le Maire expose :

La ville de Richelieu a confié à la société « Goëland » la réalisation d'une étude sur la refonte de la signalétique urbaine.

Monsieur GROS du Cabinet GOELAND présente aux membres du conseil municipal le contenu de cette étude et le schéma directeur qui en découle.

Mme Odile SARDET demande si cette nouvelle signalétique sera « connectée » au Parcours touristique actuellement en cours d'étude. Monsieur le Maire précise que le Parcours touristique aura une identité propre qui sera cohérente avec la signalétique urbaine.

M.GROS ajoute que le départ du Parcours touristique sera signalé sur les Relais Information Service (RIS) des parkings.

M. GABORIT insiste sur le fait qu'il faudrait interdire le stationnement sur la Place du Marché.

Monsieur le Maire signale que 3 parkings sont prévus à l'extérieur du centre historique à moins de 5 minutes à pied de la ville intra muros, ce qui devrait répondre aux besoins des visiteurs et touristes. Le problème réside dans le fait que le centre historique est également le centre « commercial » : il faut gérer le flux des voitures locales. Ce sera l'objet de la prochaine étape : la mobilité douce.

Pour répondre à une nouvelle question de M. GABORIT, la capacité des parkings sera calculée dans la prochaine phase de l'étude, si celle-ci est validée par le Conseil municipal.

Mme SARDET souhaite connaître le prix de cette nouvelle signalétique. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut attendre l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur la catégorie des mobiliers urbains à prévoir. Il faut également connaître les modes de fixation des panneaux de rue (fixation sur les murs avec l'accord des propriétaires ? ou bien installation d'un mat ?).

Le cout d'installation d'une nouvelle signalétique urbaine devrait se situer dans une fourchette de 50 à 80 000 €. L'inscription de cet éventuel investissement sera examinée lors de la préparation du budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les orientations du schéma directeur du projet de signalétique urbaine.

### **PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN EHPAD PAR VTH** **Réf. 2024-04-03**

Monsieur le Maire expose :

Sur le site de l'ancien **EHPAD** en cours de déconstruction, Val Touraine Habitat projette de réaliser la construction de 5 à 7 logements et l'**aménagement** de 3 terrains constructibles.

Le projet de réaménagement du site est présenté au conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte et émet un avis favorable aux orientations d'aménagement proposées.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE A L'ASSOCIATION « Richelais Foot »** **Réf. 2024-04-04**

Monsieur PENOT expose :

En 2014, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux municipaux avec l'association « Football Club de Richelieu ». L'association ayant changé de nom, cette convention est aujourd'hui obsolète et doit être refaite au nom de l'Association « Richelais Foot ».

Un exemplaire du projet de convention a été envoyé à chaque membre avec la convocation à la présente séance.

Monsieur Guy RAIMBAULT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Approuvent les termes de la convention de mise à disposition des équipements du stade à l'Association « Richelais Foot »,
- Autorise le Maire à signer cette convention.

### **BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE CLASSEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE** **DECHARGE EN ZAER** **Réf. 2024-04-05**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 02/02/2024, le Conseil municipal avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la Commune a été consultable du 26 mars 2024 au 19 avril 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations, avec publication sur le site officiel de la ville.
- L'avis du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine a été sollicité.

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation :

- 6 avis ont été déposés sur le registre)
- Aucun avis via la consultation électronique
- Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine a émis un avis favorable

qu'à l'issue de la concertation, la ZAER identifiée dans la cartographie annexée à la délibération du 02/02/2024 est validée.

Après échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le bilan de la concertation annoncé par le Maire,
- arrête la proposition de zone d'accélération telle que présentée ci-dessus,
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne,
- précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie de la zone d'accélération du territoire communale qui sera transmise au contrôle de la légalité.

## **CONTRÔLE DES RACCORDEMENTS AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE D'ASSAINISSEMENT** **Ref. 2024-04-06**

Monsieur AUBERT expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise, dans son article L2224-8, que les collectivités sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées. A ce titre, elles sont notamment chargées d'assurer le contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées et, pour les immeubles non raccordés audit réseau, d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, l'article R2224-15 du même code prévoit également que les collectivités sont responsables de la validation du suivi des rejets des ouvrages d'épuration des eaux usées. Elles doivent ainsi mettre en place la surveillance, d'une part, des systèmes de collecte des eaux usées et des stations d'épuration en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité et, d'autre part, du milieu récepteur du rejet.

Le Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE 37), syndicat mixte ouvert regroupant des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, propose à ses adhérents d'exercer les compétences à caractère opérationnel suivantes (statuts en vigueur) :

### **En assainissement collectif :**

- Suivre les dispositifs d'assainissement collectif (assistance technique et validation de l'autosurveillance),
- Contrôler les raccordements au réseau public de collecte des eaux usées (vérification de la qualité d'exécution des travaux et du maintien de l'ouvrage en bon état de fonctionnement),

### **En assainissement non collectif :**

- Assurer le Service Public d'Assainissement Non Collectif (contrôles et diagnostics des installations d'ANC).

La collectivité adhère déjà au SATESE 37 pour les compétences suivantes :

<b>Compétences</b>
- Suivi des dispositifs d'assainissement collectif (assistance technique et validation de l'autosurveillance)
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (contrôles et diagnostics des installations d'ANC).

L'Assemblée est invitée à délibérer pour confier au SATESE 37 la compétence : « Contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées (vérification de la qualité d'exécution des travaux et du maintien de l'ouvrage en bon état de fonctionnement) », sa cotisation sera alors augmentée de 106.28 € par an.

Le coût de la visite de contrôle (facturé au demandeur) sera de 180 € TTC et 74 € TTC pour la contre-visite.

L'Assemblée est invitée à délibérer pour confier au SATESE 37 la compétence [à préciser].

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de déléguer au SATESE 37 la compétence du contrôle des raccordements au réseau public de collecte d'assainissement, conformément à la réglementation en vigueur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SATESE 37 avec mention du contrôle de légalité.

## **ETUDE SUR LE RASSEMBLEMENT DES DEUX ESPACES MUSEAUX**

**Réf. 2024-04-07**

Monsieur le Maire expose :

La ville de Richelieu dispose actuellement de deux sites muséographiques, un musée municipal qui expose une partie des œuvres d'art que le Cardinal possédait dans son château et un centre d'interprétation (L'Espace Richelieu), qui présente, à travers une scénographie ludique et interactive, l'histoire de Richelieu et la singularité architecturale de la cité idéale.

Le projet scientifique et culturelle du musée de Richelieu, validé par la DRAC Centre Val de Loire, préconise de réaliser une étude de faisabilité portant sur la réorganisation de ces deux lieux muséographiques en vue d'un regroupement sur un site unique.

Dans le cadre du programme « Petites Ville de Demain », la Banque des Territoires mobilise des crédits spécifiques pour financer des études d'ingénierie pré-opérationnelle des projets portés par les collectivités locales retenues.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires a proposé à la ville de Richelieu de mobiliser le bureau d'étude Setec pour réaliser cette étude en allouant 27.5 jours d'études.

Ainsi par le biais d'une étude de faisabilité multisite, l'objectif est d'identifier le site le plus opportun pour organiser le futur rapprochement des deux espaces muséaux de Richelieu.

Cette étude devra évaluer l'opportunité de chaque option en analysant les caractéristiques de chaque site. Enfin pour faciliter la comparaison des différentes situations, il sera nécessaire d'estimer les investissements requis (construction, aménagement scénographique, ainsi que les charges d'exploitation).

M. DELANNOY demande si cette étude prendra en compte un potentiel développement. Monsieur le Maire précise que la ville est régulièrement sollicité par le service des musées de la DRAC sur le lancement de cette étude. L'opportunité de la proposition de financement de la Banque des Territoires est donc à saisir. Cependant, la ville sera-t-elle apte à porter ce projet financièrement ?

Mme SARDET demande pourquoi 27.5 jours ? Monsieur le Maire précise que ce quota a été défini en fonction de la répartition d'un nombre de jours d'ingénierie financés par la Banque des Territoires en faveur des trois villes inscrites dans le programme « Petites villes de Demain » (L'Île Bouchard, Richelieu et Sainte Maure de Touraine) de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

Pour répondre à M. GABORIT, Monsieur le Maire précise que le résultat de cette étude est attendu pour la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation d'une étude sur le rassemblement des deux sites muséaux de la ville,
- Demande à la Banque des Territoires de financer cette étude dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce sujet.

### **MISE A JOUR DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Les deux nouveaux membres du conseil municipal étant excusés, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS DE LA CCTV**

Les deux nouveaux membres du conseil municipal étant excusés, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

### **MODIFICATION STATUTAIRES DU SATESE 37**

**Réf. 2024-04-08**

M. AUBERT expose :

Par délibération du 28 mars 2024, le Comité syndical du SATESE 37 a modifié ses statuts : retrait de la commune de LARCAY à la suite de son adhésion au SIAEPA de Azay-Véretz-Larçay déjà adhérent au SATESE (le périmètre n'est donc pas modifié),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 18 mars 2024,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

### **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

**Réf. 2024-04-09**

Monsieur Patrick PENOT expose :

Dans l'attente des versements des soldes des subventions relatives aux chantiers en cours (Construction d'une station d'épuration, rénovation des réseaux d'assainissement collectif, aménagement de la maison des associations...), il nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie pour assurer le paiement des dernières factures de ces travaux.

Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de 3 organismes bancaires.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces 3 offres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € pour solder les gros chantiers en cours, dans l'attente des versements des subventions obtenues,
- Choisit l'offre de la Banque Populaire aux caractéristiques suivantes :
  - Montant de l'engagement : 500 000 €
  - Durée : 1 an
  - Taux : Euribor 3 mois + 0.60 %
  - Autres frais : Néant

- Dit que les intérêts seront honorés sur le budget Assainissement
- Autorise le Maire à signer le contrat avec la Banque Populaire ainsi que tous les documents afférents à ce dossier

## **VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

**Réf. 2024-04-10A**

Monsieur PENOT expose :

La commission des finances, réunie le 16 avril dernier, a examiné les demandes de subventions déposées par les associations locales pour 2024.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ses propositions :

<b>Associations</b>	<b>Proposition Commission des Finances 2024</b>
APE Ecoles Publiques de Richelieu	1 000 €
APPEL Ecole du Sacré Cœur	1 000 €
Coopérative scolaire de l'école maternelle	200 €
Coopérative scolaire de l'école du Sacré Cœur	200 €
CFA St Pierre des Corps	50 €
CFA Joué Lès tours	100 €
MFR Azay le Rideau	100 €
Ecole privée du Sacré Cœur	7 080 €
Ascori	500 €
Chorale Ex Arte	1 000 €
Club Photo Vidéo Richelais	300 €
Comice Agricole de l'arrond. de Chinon	170 €
Comité de Jumelage Schaaffheim	1 000 €
Les amis de l'orgue	200 €
Les Richelais du Cardinal (Cinéma le Majestic)	1 500 €
Les Vocalises Richelaises	300 €
Société de Courses Hippiques de Chinon-Richelieu	500 €
Ensemble pour le Show	500 €
Atelier d'Arts O'15	500 €
Le Club des Pêcheurs du Richelais	300 €
Association Tout Terre	500 €
Ecole AJ du Plessis sortie scolaire	600 €
Comité FNACA Richelieu	160 €
Orphan Cats	400 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 160 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les propositions de la Commission des Finances relatives aux versements des subventions aux Associations pour l'année 2024

## **VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AU COMITE DES FETES**

**Réf. 2024-04-10B**

Monsieur Patrick PENOT expose :

La commission des finances, réunie le 16 avril dernier, a examiné les demandes de subventions déposées par les associations locales pour 2024.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ses propositions pour le Comité des Fêtes :

<b>Association</b>	<b>Proposition Commission des Finances</b>
Comité des fêtes (fonctionnement)	3 500 €
Comité des fêtes (Festival cape et épée fonctionnement)	11 000 €
Comité des fêtes (festival de musique)	1 500 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 000 €</b>

Mme GIRAULT-DUTEMPLE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve les propositions de la Commission des Finances relatives aux versements des subventions au Comité des fêtes pour l'année 2024

#### **VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « Richelais Foot »**

**Réf. 2024-04-10C**

Monsieur Patrick PENOT expose :

La commission des finances, réunie le 16 avril dernier, a examiné les demandes de subventions déposées par les associations locales pour 2024.

Le Conseil Municipal prend connaissance de sa proposition pour le Richelais Foot : 1 500 €

Monsieur Guy RAIMBAULT ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve la proposition de la Commission des Finances
- Vote une subvention de 1 500 € pour l'Association « Richelais Foot »

#### **VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « RICHELIEU 17<sup>e</sup> -21<sup>e</sup> »**

**Réf. 2024-04-10D**

Monsieur Patrick PENOT expose :

La commission des finances, réunie le 16 avril dernier, a examiné les demandes de subventions déposées par les associations locales pour 2024.

Le Conseil Municipal prend connaissance de sa proposition pour l'Association « Richelieu 17e-21<sup>e</sup> » : 400 €

Monsieur Bernard GABORIT ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve la proposition de la Commission des Finances
- Vote une subvention de 400 € pour l'Association « Richelieu 17<sup>e</sup> -21<sup>e</sup> »

#### **AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE SIGNEE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE**

Monsieur Patrick PENOT expose :

La ville de RICHELIEU adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire (CDG37).

Cependant la situation des services de médecine du travail, qu'ils relèvent du secteur privé ou public, s'est depuis quelques années très fortement dégradée au niveau national. Dans ce secteur, en tension extrême, le recrutement de médecins du travail est devenu un véritable enjeu stratégique.

Malgré tous les efforts déployés par le centre de gestion pour maintenir un service de qualité, il n'a pas été épargné par les effets de cette crise sans précédent. Les départs successifs des 2 médecins du travail en activité et l'infructuosité des démarches de recrutement menées pour les remplacer empêchent aujourd'hui le service de médecine préventive d'assurer auprès des collectivités adhérentes toutes ses missions.

Face à cette situation inédite, le CDG 37 n'a pas souhaité procéder à la résiliation des adhésions des collectivités. Néanmoins, ce choix affecte financièrement l'ensemble des adhérents tenus de s'acquitter de la cotisation annuelle même si les actions ne sont plus réalisées, aucune disposition contractuelle ne permettant d'en suspendre la facturation en cas d'inexécution des missions.

Par conséquent, le CDG 37 propose d'introduire dans les conventions d'adhésion en cours et à venir une disposition donnant la possibilité de suspendre, sans limitation de durée, l'adhésion au service en cas d'interruption de la mise à disposition d'un médecin du travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition d'avenant établie par le CDG37 pour donner la possibilité de suspendre, sans limitation de durée, l'adhésion au service de médecine préventive en cas d'interruption de la mise à disposition d'un médecin du travail.
- Autorise le Maire à signer cet avenant

## **VALIDATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

**Réf. 2024-04-12**

Monsieur Michel AUBERT expose :

La dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée à l'automne 2023 et approuvée par délibération du conseil municipal du 13/10/2023.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 19 978 mètres de voies communales plus 1 421 ml de place publique, et 6 582 ml de chemins ruraux.

Le tableau des voies de la commune a été à nouveau vérifié et mis à jour. Voici un nouvel état soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

### **A – VOIES COMMUNALES à caractère de RUE**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Appellation</b>	<b>Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité</b>	<b>Longueur en m</b>	<b>Observations</b>
VC1	Route des Vaux	De la Route de Loudun à la Rue du Moulin à Vent	1 452	
VC2	Route de la Grange	De l'Avenue de Schaafheim en direction du lieu-dit « Limeuil » (Pouant)	1 252	Mitoyenne avec Brayessous-Faye
VC3	Rue de la Perrière	De la Rue du Moulin à Vent à la Rue du Puits de la Roche	215	

VC3	Rue du Moulin à Vent	De l'Avenue du Québec à la Rue Fontaine Mademoiselle	1 014	
VC4	Rue des Quinconces	De l'Avenue du Québec à la Rue Fontaine Mademoiselle	583	
VC5	Impasse de la Grenouillère	A partir de la Route de Loudun au Chemin de la Grenouillère	500	
VC6	Rue de l'Académie	<u>Intramuros</u> : De la place Nicolas Lemercier à la Grande Rue	240	
VC7	Rue du Bois de l'Ajonc	Au carrefour de l'avenue Pasteur et de la rue de la Lisière jusqu'au CR3	555	
VC8	Rue des Capucines	De la Rue du Moulin à Vent à la Rue du Puits de la Roche (boucle incluse)	510	
VC9	Rue du chantier	<u>Intramuros</u> : De la Rue Saint Vincent de Paul à la porte de Châtellerault	250	
VC10	Route de la Québrie	Du rond-point au Nord de la ZI, en direction de la Québrie (Champigny sur Veude)	200	
VC11	Rue Fontaine Mademoiselle	De la Route de Chinon à la rue du moulin à vent	856	
VC12	Rue du Collège	<u>Intramuros</u> : De la Place des Religieuses à la rue de la Coupure du Parc (Chaveignes)	192	
VC13	Route de l'Épine	De la Route du Bas Poteau au CR13	220	
VC14	Rue Gué Roger (ZI)	De la Route de Chinon au-delà du rond-point à la limite de la commune de Champigny-sur-Veude	660	
VC15	Rue Jules Chevallier	<u>Intramuros</u> : De la Rue des Halles à la Rue des Ecluses	80	Ex rue du cygne
VC16	Rue de la Déportation	De la Route des Vaux à la Place du 8 mai 1945	117	
VC17	Rue des Ecluses	<u>Intramuros</u> : De la Place Louis XIII à la porte de Châtellerault	250	
VC18	Rue Bourbon	<u>Intramuros</u> : De la Rue Sant Vincent de Paul à la Rue Jarry	780	
VC19	Rue de la Galère	<u>Intramuros</u> : De la Rue de l'Hôtel de Ville à la Rue du Collège	335	
VC20	Rue des Gaulthiers	<u>Intramuros</u> : De la Place Louis XIII à la place Nicolas Lemercier	330	
VC21	Rue de la Grande Allée	De la Rue du Bois de l'Ajonc à l'Allée du Plan d'eau	387	
VC22	Rue du Pavillon	De la Route de Chinon au CR 13	255	
VC23	Grande Rue	<u>Intramuros</u> : De la Route de Chinon à la Place du Cardinal	530	
VC24	Rue des Halles	<u>Intramuros</u> : De la Place du Marché à la Place Louis XIII	70	
VC25	Rue Henri Proust	<u>Intramuros</u> : De la Rue Paul Viau Laurence à la Rue Jarry	335	
VC26	Rue de l'Hôtel de Ville	<u>Intramuros</u> : De la Place du Marché à la Place Louis XIII	66	
VC27	Rue Jarry	<u>Intramuros</u> : De la Place des Religieuses à l'Avenue du Québec	192	

VC28	Rue Saint Vincent de Paul	<u>Intramuros</u> : De la Place du Marché à l'Avenue du Québec	160	Ex Rue de Loudun
VC29	Rue de la Maréchaussée	De la Route de Loudun à la Rue du Bois de l'Ajonc	144	
VC30	Rue du 11 Novembre	De la Route de Loudun à la Rue du Bois de l'Ajonc	167	
VC31	Rue du Puits de la Roche	De la Rue du Moulin à Vent à la Rue Fontaine Mademoiselle	278	
VC32	Rue de la Remise des Cailles	De la Rue du Bois de l'Ajonc à la Rue de la Grande Allée	216	
VC33	Rue de la Résistance	De la Place du 8 mai 1945 à la Rue du Moulin à Vent	75	
VC34	Rue Traversière	<u>Intramuros</u> : De la Rue des Gauthiers à la Rue Bourbon	334	
VC35	Rue Paul Viau Laurence	<u>Intramuros</u> : De la Place du Marché à la Rue Henri Proust	50	
VC36	Rue du 19 Mars	De l'Avenue du 19 mars (Chaveignes) à la Route de Chinon	45	Ex : Rue de l'Abattoir
VC37	Avenue du Québec	De l'Avenue Pasteur à la route de Chinon	835	
VC38	Avenue de Schaafheim	De l'Avenue Pasteur, au rond-point direction de Châtellerault	1 100	
VC39	Avenue de la Gare	De l'Avenue du Québec jusqu'à la Gare	155	
VC40	Impasse du Rond-Point	A partir de l'Avenue de Schaafheim, vers l'ouest	120	
VC41	Impasse du Puits de la Roche	A partir de la Rue du Puits de la Roche, vers l'ouest	276	
VC42	Impasse de la Lisière	A partir de la Rue de la Lisière, vers le CR n°6	76	
VC43	Impasse des Fleurs	A partir de l'Avenue du Québec, vers l'ouest	98	
VC44	Impasse des Vaux	A partir de la Route des Vaux vers la Gare	202	
VC45	Impasse du Colonel Goulier	A partir de l'Avenue du Québec, vers l'ouest	74	
VC46	Impasse du Moulin à Vent	A partir de la Rue du Moulin à Vent vers la Gare	106	
VC47	Impasse du pavillon	A partir de la Rue du Pavillon, vers le Sud	65	
VC48	Impasse de Bourgneuf	A partir de la Rue Fontaine Mademoiselle, vers le Nord	70	
VC49	Allée des Sports	A partir de la Rue Fontaine Mademoiselle, vers l'arrière du Collège	255	
VC50	Allée du Plan d'Eau	De l'Avenue de Schaafheim, vers l'ouest jusqu'au lieu-dit « les Prés Malécot »	380	Ex : Chemin du Plan d'eau
VC51	Rue du Bas Poteau	De la Rue Fontaine Mademoiselle jusqu'à l'aire de stationnement des gens du voyage.	580	
VC52	Route de Loudun	Du rond-point de Loudun à l'avenue du Québec	1 160	
VC53	Avenue Pasteur	De la Place du Cardinal à l'Avenue de Schaafheim	440	Ex : RD658 + 749

VC54	Impasse du Plan d'Eau	A partir de l'Allée du Plan d'Eau, vers l'Ouest	120	
VC302	Rue de la Lisière	De l'Avenue du Québec à la route de Loudun et rejoint l'Avenue de Schaafheim	468	
VC 303	Rue Elie Montier	De la Rue de l'Argrie à la limite de Champigny-sur-Veude	217	

**TOTAL**

**20 692 m**

**B – VOIES COMMUNALES à caractère de PLACE PUBLIQUE**

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Surface en m <sup>2</sup>	longueur en ml
501	Place Louis XIII	<u>Intramuros</u> : Entourée par la Rue de l'Hôtel de Ville, la Rue des Halles et la Rue des Gauthiers	1 504	60
502	Place du Marché	<u>Intramuros</u> : Au Sud de la Grande Rue, au croisement de la rue St Vincent de Paul et de la Rue des Halles et rue de l'Hôtel de Ville	4 356	325
503	Place Nicolas Lemercier	<u>Intramuros</u> : Bordée à l'Ouest par la rue du Collège, au Nord par la rue de l'Académie et au Sud par la rue des Gauthiers	864	80
504	Place des Religieuses	<u>Intramuros</u> : Au carrefour de la Grande Rue, de la rue Jarry et de la rue du Collège	3 844	312
505	Place du Cardinal	<u>Intramuros</u> : Au bout de l'Avenue Pasteur, vers l'Est	2 529	150
506	Place du 8 Mai	Au carrefour de la Rue de la Déportation et la Rue de la Résistance	1 020	146
507	Place des Quinconces	Bordée à l'Est par la route de Chinon, à l'Ouest par la Rue des Quinconces et au Sud par l'Avenue du Québec	8 496	350
508	Parking du collège	A l'arrière du Collège, au niveau de la Rue des Capucines	1 221	196
509	Parking Janton	Au sud de la Place Louis XIII, bordé par la Rue des Ecluses	432	32
510	Parking Ecole Armand-Jean du Plessis	A l'angle de la Rue du Moulin à Vent et de la Rue des Capucines	1 100	64
511	Place des anciens combattants	Au Sud de la Rue du Moulin à Vent à l'angle de l'Avenue du Québec	303	45

**TOTAL**

**25 669 m<sup>2</sup> 1 760 ml**

**C – CHEMINS RURAUX (*Domaine privé de la commune*)**

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur en m
CR1	Chemin de la Grenouillère	A partir de l'Impasse de la Grenouillère vers la déviation	433
CR2	Chemin de la Fontaine de Bisseuil	A partir de la Route de la Grange en direction du lieu-dit Les Saules (Pouant)	532
CR3	Chemin des Fioretti	De la Rue du Bois de l'Ajonc jusqu'à la bordure des Prés Malécot	114
CR4	Chemin des Greletières	De la Route de Loudun (en face de la Maison Médicale) jusque derrière la Gare	433

CR5	Chemin de Bourgneuf	Du croisement de la Rue du Pavillon et du CR n°13 vers le Sud	300
CR6	Chemin de la Lisière	A partir de l'Impasse de la Lisière vers la Gare	150
CR7	Chemin de la Cigogne	De la route du Bas Poteau vers le lieu-dit les Justices	697
CR8	Chemin de la Québrie	De la Route de la Québrie vers la Haute Chomière	810
CR9	Chemin de la Gare	A partir de l'Impasse des Vaux vers la Gare	95
CR10	Chemin de Versailles	De la Rue du Moulin à Vent vers le Nord	355
CR11	Chemin des Perrières	De la Rue Fontaine Mademoiselle vers le Nord	55
CR12	Chemin de la Vallée des Vaux	De la Route des Vaux jusqu'à la Route du Bas Poteau	1 124
CR13	Chemin du bas Poteau	De la rue du Pavillon jusqu'à la route de l'Epine	567
CR14	Chemin du Cimetière	A partir de la Rue des Quinconces jusqu'à la route du Moulin à Vent	384
CR15	Chemin du Pavillon	De la Route de Chinon en direction de la Rue du Pavillon	335
CR16	Chemin du Village de Bourgneuf	De la rue Fontaine Mademoiselle vers le lieu-dit de Bourgneuf	92
CR17	Chemin de l'Abattoir	De la Route de Chinon vers le Nord	95
CR 18	Chemin du Gué Roger	De la Rue du Gué Roger vers le Mâble	75

**TOTAL**

**6 646 m**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le nouveau tableau de classement de la voirie de la commune.
- Dit que ce tableau sera notifié aux services de la Préfecture.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Réf. 2024-04-13**

Monsieur Patrick PENOT expose :

Plusieurs agents sont promouvables au titre de l'ancienneté :

- Un Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe
- Un Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe,
- Un Adjoint technique

Les évaluations de ces 3 agents justifient leur promotion.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 :

<b>Grade</b>	<b>Effectifs</b>
Adjoint territorial du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	+1
Adjoint territorial du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	-1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	+ 1
Adjoint technique territorial	-1

afin de permettre la nomination des 3 agents sur leur nouveau grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition du 1<sup>er</sup> Adjoint,
- Modifie le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2024 comme indiqué ci-dessus.

## **VALIDATION DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2024**

**Réf. 2024-04-14**

Madame Peggy CASTERMAN expose :

Chaque année, la ville de Richelieu propose une programmation culturelle.

Cette année, un certain nombre d'événements culturels seront organisés en lien avec les célébrations du 400<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrivée au pouvoir du Cardinal de Richelieu en 1624.

Mme CASTERMAN présente ensuite cette programmation via un document vidéoprojeté dont voici le résumé :

- **Du 6 avril au 10 juin : expo Le club photos s'affiche à Richelieu**, Richelieu d'hier et d'aujourd'hui, 28, Grande rue
- **5 mai : Assemblée de mai + galopade ASCORI et vide grenier dans la Grande rue**
- **9 mai (Ascension) : brocante de professionnels**, place du Marché et sous les halles, de 8h à 18h
- **17 Mai : Ne devient pas fou qui veut : création de Nicolas Breton avec la compagnie le Chant de Circé**, 20h30, salle des fêtes
- **18 mai : A l'occasion de la 20<sup>ème</sup> édition Nuit Européenne des musées** : visite guidée par le Cardinal de Richelieu et sa nièce, texte de Danielle Mathieu Bouillon et costumes de la Corneille distinguée
- **18 au 20 mai (week-end de la Pentecôte) : 25<sup>e</sup> Salon des antiquaires**, sous les halles
- **23 mai : Concert de la Fanfare et Bagad de 9<sup>e</sup> Brigade d'Infanterie de Marine de Poitiers**, sous les halles
- **1<sup>er</sup> juin : la Goulayance en Loire : Salon des vins naturels**, sous les halles, 11h
- **1<sup>er</sup> juin : Lecture spectacle Europe** : sur une idée du Cardinal de Richelieu, avec l'association Richelieu – 17<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> Musée, 18h
- **15 et 16 juin : we jumelage Schaafheim**
- **Du 15 juin au 15 septembre : 10<sup>e</sup> édition opération « Richelieu en Arts »**
- **Du 22 juin au 22 septembre : exposition Richelieu : Ministre de Louis XIII, homme d'Etat & homme de culture**, 28, Grande rue
- **+ exposition à l'occasion du 350<sup>e</sup> de la mort de Philippe de Champaigne, peintre officiel de Richelieu, le 12 août 1674 Les portraits Richelieu : un outil de propagande**, Musée
- **Du 26 juin au 4 septembre : les visites inattendues, visites costumées de la ville et du parc de Richelieu, par al Corneille distinguée, tous les mercredis à 10h30**
- **29 juin : conférence « Richelieu, homme d'Etat »** par Marie-Pierre Terrien, historienne, musée, 18h
- **6 et 7 juillet : 21<sup>e</sup> salon artistique**, sous les halles
- **9 et 10 juillet : Installation de la caravane sportive du Conseil Départemental d'Indr-et-Loire au complexe sportif**
- **9 juillet : théâtre sous les Halles**
- **13 juillet : concert orgue, Mickaël Mathes et Antoine Houzelle Sackebouet, Anne Gérard, chant, 20h**
- **14 juillet : brocante de professionnels** : place du Marché et sous les halles + **concert kiosque**
- **24 et 31 juillet : vit'visite**, par la compagnie Alborada
- **Du 22 au 28 Juillet : stage de danse et promenade dans les jardins de Richelieu**, par Paola Piccolo, danseuse, Anne-Claire d'Aligny, parc de Richelieu (à confirmer)
- **20 et 21 juillet : Festival de Cape et d'Epée**
- **27 juillet : concert orgue, Dominique Joubert, Anne Robert, violon (professeur violon conservatoire de Montréal)**
- **31 juillet au 11 août : 18<sup>e</sup> Festival de Musique, Dôme du Parc**
- **2 août : Nocturne gourmande**, place du Marché
- **7-14 et 21 Août : vit'visite**, par la compagnie Alborada
- **13 août : à l'occasion de la nomination de Richelieu comme principal ministre de Louis XIII, conférence sur les écrits de Richelieu : l'écriture au service du pouvoir**, par Bernard Gaborit, musée
- **13 août : Concert lecture : Richelieu, Patron des Arts : Ensemble Che Duran Lagrim**
- **15 août : brocante de professionnels**, place du Marché et sous les halles + **concert kiosque**
- **Du 22 au 25 août : Georges Dandin, de Molière**, par la compagnie Gai Saber, 28, Grande rue
- **31 août – 1<sup>er</sup> septembre : fête de la locomotion, parc de Richelieu**
- **14 septembre : forum des associations**, sous les halles
- **14 et 15 septembre : 2<sup>ème</sup> édition fête de la céramique**, place du Cardinal
- **20 septembre : concert de la musique de troupe de la Marine (à confirmer)**
- **21 & 22 septembre : JEP 2024 (programmation en fonction du thème)**
- **Octobre : Octobre rose**
- **5 octobre : Les Auteurs du XVII<sup>ème</sup> siècle Du Soleil aux Lumières, soirée spéciale Octobre rose**
- **Du 25 au 28 octobre : 3<sup>èmes</sup> RDV des cinémas du monde sur le thème de l'humour, cinéma Majestic**
- **19 octobre : Musique au temps de Richelieu**, par la chorale Ex-Arte, Te Deum de Haydn, Magnificat de Bach
- **7 & 8 décembre : marché de Noël**, place du marché et sous les halles

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la programmation proposée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la programmation culturelle 2024 telle qu'elle est proposée.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Audrey BARON demande de mentionner le calendrier des manifestations par ordre chronologique sur le site internet et d'intégrer le marché hebdomadaire du vendredi.

**ACCUEIL D'UN STAGIAIRE EN MASTER SPECIALISATION EDITION MULTIMEDIA POUR UN STAGE DE FIN D'ETUDE AFIN DE REALISER UNE BANDE DESSINEE SUR L'HISTOIRE DU CARDINAL DE RICHELIEU**  
**Réf. 2024-04-15**

Madame Peggy CASTERMAN expose:

Par l'intermédiaire de Madame Françoise HILDESHEIMER, historienne spécialiste de Richelieu, la ville de Richelieu a été mis en relation avec un jeune étudiant (Maël MARTIAL) en MASTER spécialisation Edition Multimédia à l'école d'art Emile COHL - Centre de Recherche et d'Histoire Intermédias de Lyon qui souhaiterait effectuer dans le cadre d'un stage de fin d'étude une bande dessinée sur l'histoire du Cardinal de Richelieu destinée à un public ado/adulte, passionnés d'histoire.

Maël MARTIAL est titulaire d'un diplôme de dessinateur praticien obtenu à l'école d'art Emile COHL. Le fil conducteur du stage sera la réalisation de cette bande-dessinée sous le contrôle scientifique de M. Cyril Devès, Historien de l'art et Directeur du CRHI et de Mesdames Françoise HILDESHEIMER et Marie-Pierre TERRIEN, historiennes, spécialistes de Richelieu.

Au cours de ce stage, l'étudiant sera également chargé de réaliser :

- Rechercher une maison d'édition pour la publication de la BD
- Concevoir une plaquette de souscription pour la publication de la BD
- Réaliser la partie graphique du livret d'accompagnement du parcours patrimonial et touristique de la ville de Richelieu destiné au jeune public
- Proposer, à partir de son style graphique, une exposition valorisant les collections du musée.
- Effectuer des missions de médiation auprès des scolaires des écoles et à la bibliothèque de Richelieu
- Elaborer une stratégie de communication autour de l'opération « Richelieu, 400 ans – 400 mécènes »
- Préparer, en collaboration avec le Centre de Recherche et d'Histoire Intermédias (CRHI) de l'Ecole Emile Cohl, une journée d'étude autour de « Richelieu dans les arts et les médias ».

Cyril DEVES, Historien de l'art et des médias, professeur d'histoire de l'art à l'École Émile Cohl, co-directeur – coordinateur scientifique du Centre de Recherche et d'Histoire Intermédias (CRHI), assurera le tutorat de Maël MARTIAL.

Il s'agit d'un stage professionnel, rémunéré, d'une durée de 6 mois, du 15 juin 2024 au 15 décembre 2024, de 26 semaines.

Des étudiants de l'enseignement supérieur ou secondaire peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. Cette période de stage doit faire l'objet du versement d'une contrepartie financière, prenant la forme d'une gratification, dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non.

Dans ce cadre, le montant de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale par heure de stage, et n'ayant pas le caractère d'une rémunération, elle est exonérée de charges sociales à la fois pour la collectivité et pour le stagiaire.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'opportunité d'accueillir en stage cet étudiant pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code de l'Education,

Vu le Code général de la Fonction Publique Territoriale,

- Approuve l'accueil de Maël MARTIAL en stage pendant 6 mois, du 15 juin au 15 décembre 2024,
- Décide d'instituer une gratification dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer la convention de stage pour l'accueil de Maël MARTIAL.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

**CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES DU COLLEGE EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE (TALM-La Teinturerie-Collège-Conseil Départemental 37-Ville de Richelieu**

**Réf. : 2024-04-16**

Madame Peggy CASTERMAN expose :

L'école Supérieure d'art et de design TALM Tours et l'association « La Teinturerie » lancent un projet de résidences d'artistes visant à accueillir des jeunes diplômés designers ou plasticiens pour perfectionner en travail d'analyse sur les territoires ruraux et le design.

Pour pouvoir héberger ces étudiants, le collège de Richelieu (propriété du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire) propose de mettre à sa disposition un logement actuellement non utilisé par les personnels de l'Education Nationale.

Depuis le début, la ville de Richelieu est associée à l'élaboration du projet. Dans le cadre de ce partenariat, il est demandé à la ville de Richelieu de prendre en charge les charges (électricité, gaz, chauffage) du logement sur la durée de la mise à disposition du logement pour l'hébergement des stagiaires.

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur le projet de convention envoyé avec la convocation à la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de mise à disposition des locaux scolaires du collège en dehors des heures de classe, entre TALM, La Teinturerie, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et la ville de Richelieu,
- Autorise le Maire à la signer.

**Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Maire :**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas usé du droit de préemption lors des cessions des parcelles ci-après :

<b>N° DIA</b>	<b>Parcelles cadastrales</b>	<b>Adresse</b>	<b>Nature du bien</b>	<b>Surface en m2</b>
2024-07	AC 522	Rue de la maréchaussée	Appartement	51 m <sup>2</sup>
2024-08	OC 1207	Rue de l'académie	Garage	204 m <sup>2</sup>
2024-09	OB 296	3 place du 8 mai 1945	Habitation	97 m <sup>2</sup>

- Il a signé un avenant au marché du lot 7 (Peinture) de la maison des associations pour un montant négatif de 4 657.79 € HT

## **Communication du Maire :**

Monsieur le Maire donne des informations sur les points suivants :

- Le Sénateur Pierre-Alain ROIRON sollicite la transmission des coordonnées des membres du conseil municipal : les élus donnent leur accord pour les adresses (postales et courriels)
- Le Ministère a donné son accord pour l'implantation d'une aire de jeux dans le Parc
- Le Musée du Quai Branly a donné son accord pour le prêt d'une œuvre « triple portrait de Richelieu » pour l'exposition programmée sur « Les portraits de Richelieu » en 2024.
  
- M. Guy Raimbault, 3<sup>ème</sup> adjoint, fait un point sur l'avancée des chantiers en cours :
  - L'aménagement des jardins familiaux est terminé. Il reste une passerelle à poser. La rédaction d'un règlement intérieur est en cours. Il devra être signé par les utilisateurs.
  - la station d'épuration est terminée et a été mise en fonctionnement. Les travaux de déconstruction de l'ancienne station démarreront dès que les vidanges des bassins seront terminées. Une visite du site va être prochainement organisée à l'intention des élus.
  - La déconstruction de l'ancien EHPAD est également terminée.
  - La réception des travaux de la Maison des Associations est programmée pour le 22 mai prochain. Il est prévu d'interdire l'accès de la cour aux véhicules, sauf pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
  - Le nouveau gymnase intercommunal a été présenté aux associations utilisatrices le jeudi 25 avril.
  - Les ateliers municipaux sont en cours de finition.
  - L'achèvement des travaux de construction de la gendarmerie est programmé pour la fin de l'année 2024.
  - Les travaux d'aménagement de la place du 8 mai sont terminés.
  
- Mme de Becdelièvre précise que le court de tennis est opérationnel. L'accès est libre
  
- Monsieur le Maire fait un point sur la préparation du Congrès National de la Fédération Nationale des Anciens d'Outre-Mer et des Anciens Combattants des Troupes de Marine programmé à Richelieu du 24 au 26 mai 2024.
  
- Prochaines réunions du Conseil Municipal : les Vendredis 7 juin 2024 et 5 juillet 2024 à 20 h
- L'agenda des manifestations :
  - Samedi 4 mai – 12 h : vin d'honneur à l'occasion du repas des Aînés,
  - Dimanche 5 mai : Galopade et assemblée de mai
  - Mercredi 8 mai : cérémonie commémorative du 8 mai 1945
  - Jeudi 9 mai : Brocante
  - Samedi 18, dimanche 19 et lundi 20 mai (Week-end de la Pentecôte) : Salon des Antiquaires (Comité des Fêtes)
  - Du 23 au 26 mai : Congrès National de la Fédération Nationale des Anciens d'Outre-Mer et des Anciens Combattants des Troupes de Marine
  - Samedi 1<sup>er</sup> juin : 1<sup>er</sup> salon des vins naturels « La Goulayace en Loire »
  - 9 juin 2024 : Elections européennes – Tenue des bureaux de vote

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question orale, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30

## Liste récapitulative des délibérations

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2024-04-01	Approbation du PV de la séance du 22/03/2024
2	2024-04-02	Etude sur la refonte de la signalétique urbaine
3	2024-04-03	Projet d'aménagement du site de l'ancien EHPAD
4	2024-04-04	Convention de mise à disposition du stade à l'association « le Richelais Foot »
5	2024-04-05	Bilan de la concertation ZAER
6	2024-04-06	Contrôle des raccordements au réseau public d'assainissement
7	2024-04-07	Etude sur le rassemblement des 2 espaces muséaux
8	2024-04-08	Modifications statutaires du SATESE 37
9	2024-04-09	Ouverture d'une ligne de trésorerie
10	2024-04-10A	Vote des subventions 2024 aux associations locales
11	2024-04-10B	Vote des subventions 2024 au Comité des Fêtes
12	2024-04-10C	Vote d'une subvention à l'association « Richelais Foot »
13	2024-04-10D	Vote d'une subvention à l'association « Richelieu 17 <sup>e</sup> -21 <sup>e</sup> »
14	2024-04-11	Avenant à la convention d'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion 37
15	2024-04-12	Modification du tableau de classement de la voirie communale
16	2024-04-13	Modification du tableau des effectifs
17	2024-04-14	Validation de la programmation culturelle 2024
18	2024-04-15	Accueil d'un stagiaire en MASTER_Spécialisation Edition MultiMedia pour un stage de fin d'étude afin de réaliser une bande dessinée sur l'histoire du Cardinal de Richelieu
19	2024-04-16	Convention d'utilisation des locaux scolaires du collège en dehors des heures de classe (TALM-La Teinturerie-Collège-Conseil Départemental 37-Ville de Richelieu)

En mairie, le 03/05/2024

Le Maire  
Etienne MARTEGOUTTE

La secrétaire de séance  
Audrey BARON